AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0638
FR001400PFU4-FS0410

7 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PLANISWARE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2026, la société à responsabilité limitée Olhada (200 avenue de Paris, 92320 Châtillon) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 avril 2026, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société PLANISWARE et détenir, à cette date et à ce jour, 44 340 350 actions PLANISWARE représentant 88 680 700 droits de vote, soit 63,11% du capital et 75,87% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 70 257 726 actions représentant 116 886 823 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.